

UNSA-Ferroviaire... une vigie dans la nuit

Paris, février 2018



L'*UNSA-Ferroviaire* fait de la santé et la sécurité au travail au sein du Groupe Public Ferroviaire un axe prioritaire de son engagement au service des agents.

Notre implication et notre vigilance sont constantes et permanentes, dans l'ensemble des instances et groupes de travail où notre organisation syndicale agit.

OU EN SOMMES-NOUS ?

Si côté Entreprise, la démarche tend à se structurer suite à notre alerte auprès de la Direction Générale Sécurité de la SNCF en date du 20/07/2017, après de nombreux avertissements, *l'UNSA-Ferroviaire* prend acte du plan d'actions SECURITE 2018 :

- ✓ La mise en place d'un chef de mission opérationnel « Amiante »
- ✓ Déployer les règles qui sauvent en 2018
- ✓ Prévention des risques liés aux produits psychoactifs (alcools et psychotropes)
- ✓ Prévention des risques routiers (Géo localisation, limitation de vitesse, téléphonie etc.)
- ✓ Un plan d'action spécifique SUGE (Atteintes et Incivilités, chocs psychologiques, etc.)

- ✓ Une attention particulière sur les accidents de plain-pied
- ✓ Organisation du train de la Sécurité (25 étapes sur 3 mois)
- ✓ Le marathon de l'innovation
- ✓ Sensibilisation GHW (Global Heart Watch) aux gestes qui sauvent face à un arrêt cardiaque
- ✓ SECUFER (Règles de déplacement des agents dans les emprises ferroviaires)

La santé et la sécurité au travail sont, aujourd'hui, l'objet d'enjeux très importants en termes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

**SUIVEZ-
NOUS...**



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Dans un contexte législatif et réglementaire de plus en plus contraignant (devoir de vigilance), **L'UNSA-Ferroviaire** a pris connaissance des résultats de l'enquête DUPONT de NEMOURS qui vise à mettre en œuvre un plan d'action en matière de transformation managériale pour améliorer significativement notre culture sécurité. Ils confortent l'urgence à accélérer de manière pragmatique et priorisée les attentions particulières portées par notre organisation syndicale :

- Déployer des consignes claires en matière de plans de préventions dans le cadre de co-activité, mais également de mise à jour et de déclinaison opérationnelle des textes réglementaires en matière de gestion et d'organisation de la sécurité incendie
- Imposer l'analyse MSC (Méthode-Sécurité-Commune) dans l'ensemble des projets de réorganisation au sein du GPF, afin de prendre en compte la sécurité au travail dans la conduite

du changement, dans les multiples projets d'évolutions organisationnelles qui encouragent l'externalisation

- Traiter les visites d'aptitude aux fonctions de sécurité en lien avec les acteurs de la prévention de manière plus adaptée aux missions de chaque agent, veiller à mieux renseigner les formulaires d'accidents du travail
- Rédiger une note sur la responsabilité juridique de chacun dans le cadre de la mise à jour des consignes en matière de délégation
- Renforcer la veille réglementaire afin de pallier les défaillances des dispositifs de mise en conformité, pour traiter les dysfonctionnements repérés dans nos emprises
- Mettre en place un groupe de travail technique en lien avec le CNHSCT sur l'ensemble des risques propriétaires (terrains-bâtiments)

L'UNSA-Ferroviaire porte l'ambition d'une entreprise publique ferroviaire de référence en matière de sécurité. Cet élément entrera pleinement demain comme un critère de différenciation concurrentielle. Les pouvoirs publics, l'Etat actionnaire, la Direction Générale de notre entreprise ne peuvent mettre en danger la santé et la sécurité de milliers de cheminots au motif d'une gestion purement comptable de la PREVENTION, la SANTE et la SECURITE.

Cheminot(e)s vous êtes tou(te)s concerné(e)s...

SNCF
Sauvons Notre Cœur Français

